

ACP/84/090/17

*Département développement économique
durable et Commerce*

Bruxelles, le 31 août 2017

**Point 4 du projet d'ordre du jour de la réunion des Hauts
fonctionnaires en charge de la pêche**

Note d'information:

**Economie Bleue : Libérer tout le potentiel de l'économie
basée sur la mer**

Economie Bleue : Libérer tout le potentiel de l'économie basée sur la mer

Les Concepts

1. La cible 14.7 des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies est de mieux faire bénéficier les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA) des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme. La cible 14.7 des ODD est particulièrement pertinente pour le Groupe ACP qui comprend 27 PMA côtiers, 27 PEID et 9 pays qui sont à la fois des PMA et des PEID.
2. Selon la FAO (2017), les pays qui optent pour une approche d'Economie Bleue peuvent potentiellement atteindre la cible 14 des ODD mais contribuent également à atteindre les 3 piliers du développement durable et donc aider à atteindre la cible 1 des ODD (pas de pauvreté), la cible 2 (Faim 'Zéro'), la cible 8 (travail décent et croissance économique), la cible 12 (consommation et production responsables), la cible 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et la cible 17 (Partenariat pour la réalisation des ODD).
3. Le concept d'"économie bleue" cherche à promouvoir la croissance économique, l'intégration sociale, la préservation ou l'amélioration des moyens d'existence tout en assurant dans le même temps la conservation des océans et des zones côtières. Le concept est centré sur le découplage entre le développement socioéconomique grâce aux secteurs et aux activités liés à la mer et les dégradations de l'environnement et des écosystèmes dus aux mêmes secteurs d'activité. Il s'appuie sur les résultats scientifiques qui démontrent que les ressources de l'océan sont limitées et que la santé des océans a été gravement atteinte par les activités anthropiques. Ces changements sont déjà profondément ressentis, affectant le bien-être humain et les sociétés, et leurs impacts vont probablement s'amplifier dans le futur, surtout si la croissance démographique se poursuit. Le concept d'"économie bleue" ou de "croissance bleue" est ainsi devenu en quelque sorte synonyme de l'objectif global de rendre plus "verte" l'économie mondiale, ce qui, selon l'initiative lancée en 2008 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), est reconnu comme un instrument de développement durable notamment par le passage à une économie circulaire basée sur la réduction, la réutilisation et le recyclage. Certains secteurs économiques dépendent de la bonne santé des écosystèmes (pêches, aquaculture, tourisme), tandis que d'autres activités se déroulent en mer mais ne dépendent pas de la bonne santé des océans (navigation, extraction). Le défi est de mettre l'accent politique sur la manière de rendre plus 'bleues' ces activités.
4. L'économie bleue vise à développer les activités économiques en considérant que ce développement n'est pas incompatible avec la santé des océans. Elle est généralement comprise comme une stratégie de long terme visant à soutenir une croissance économique durable dans les secteurs et les domaines d'activité liés à la mer. L'économie bleue est pertinente pour tous les pays et peut s'appliquer à différentes échelles, du local au mondial. Cependant, des océans sains peuvent

fortement contribuer à l'intégration sociale et à la réduction de la pauvreté, et sont indispensables à un futur plus durable pour les PEID et les PMA côtiers. Les océans et leurs ressources constituent les fondements des économies et des cultures de la plupart des PEID et des PMA côtiers, et ils sont aussi essentiels à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, qui inclut les ODD. L'économie bleue offre aux PEID et aux PMA côtiers une voie pour poursuivre une croissance économique et un développement respectueux de l'environnement, et est conçue pour améliorer les moyens d'existence, créer des opportunités d'emploi et réduire la pauvreté.

5. Les défis et vulnérabilités spécifiques aux PEID ont été pris en compte dans le Programme d'action de la Barbade, la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, la synthèse Rio+20 et le Plan d'action accéléré pour les PEID (SAMOA¹). Dans le Plan d'action SAMOA, les PEID reconnaissent que "la pêche et l'aquaculture durables, le tourisme côtier, les usages possibles du fond marin et les sources potentielles d'énergie renouvelables constituent des briques essentielles à la construction d'une économie durable basée sur les océans pour les PEID" et expriment leur engagement dans le développement durable des ressources marines.
6. Les pays les moins avancés sont aussi les plus pauvres. Leur faible niveau de développement socioéconomique est caractérisé par la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles, par des revenus bas et par la rareté des ressources financières propres. Leurs économies encore largement rurales sont victimes d'un cercle vicieux de faibles rendements et d'investissements insuffisants. L'exportation de quelques matières premières constitue la principale source de revenus fiscaux, ce qui les rend extrêmement vulnérables aux variations brutales des cours du marché. Seul un petit nombre de PMA ont su diversifier leur économie notamment manufacturière mais celle-ci reste limitée à une faible gamme de produits dépendant d'une forte intensité de main d'œuvre.
7. Autant pour les PEID que pour les PMA côtiers, l'orientation vers l'économie bleue est une opportunité pour relever leurs défis spécifiques d'une manière durable, selon le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (ONU-DAES 2008). Etant donné que leurs économies reposent en grande partie sur les ressources naturelles et la biodiversité marine et côtière, il existe un fort potentiel de diversification de l'économie maritime, que ce soit dans des secteurs existants comme la pêche et l'aquaculture, ce qui est le cas de la plupart des pays ACP, ou dans de nouveaux secteurs comme celui des énergies renouvelables.
8. L'économie bleue comprend diverses composantes, d'une part les industries marines traditionnelles dont les pêches, le tourisme et le transport maritime, et d'autre part des activités nouvelles et émergentes, comme les énergies fossiles offshores, les énergies renouvelables, l'aquaculture marine, l'exploitation des minéraux du sous-sol marin et les biotechnologies marines. Certains services fournis par les écosystèmes marins, pour lesquels il n'existe pas de marché, contribuent aussi de façon significative à l'économie et à d'autres activités humaines : séquestration du carbone, protection littorale et existence de la biodiversité. L'évaluation des écosystèmes au début du millénaire² définit quatre types de services écosystémiques :

¹ SIDS Accelerated Modalities of Action Pathway

² www.millenniumassessment.org/ (consulté le 4 juillet 2017)

- Services d'approvisionnement : pêche, matériaux de construction ;
- Services de soutien : entretien du cycle de vie pour la faune, la flore et le circuit des éléments nutritifs ;
- Services de régulation : séquestration et stockage du carbone, prévention de l'érosion, traitement des eaux usées, atténuation des événements extrêmes ;
- Services culturels : tourisme, loisirs, bénéfices esthétiques et spirituels.

9. Les principales composantes de l'Economie Bleue sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 1: types d'activités et secteurs économiques couverts par l'Economie Bleue

Type d'activités	Secteurs économiques correspondants
Capture et commerce des ressources marines vivantes	Pêches
	Aquaculture
	activités auxiliaires (ventes de biens et services aux flottes de pêche, fermes aquacoles, transformation des produits de la pêche)
	Commerce des produits halieutiques
	Biotechnology marine
Extraction utilisation des ressources marines non-vivantes	Exploitation minière des fonds marins
	Pétrole et gaz
	Désalinisation de l'eau de mer
Utilisation des forces naturelles renouvelables (vent, houle, marées)	Production (off-shore) d'énergies renouvelables
Commerce	Navigation et construction navale
	Transport maritime
	Ports et services portuaires
	Développement littoral
	Tourisme et loisirs
contribution Indirecte aux activités économiques et à l'environnement	Séquestration du carbone
	Protection des habitats
	Protection de la biodiversité

Source: d'après Banque Mondiale et ONU-DAES (2017)

Mettre en œuvre les concepts de l'économie Bleue

10. Un enjeu important de l'Economie bleue concerne la manière de rendre plus responsables sur le plan environnemental les industries marines existantes. Ceci concerne par exemple le secteur des pêches. L'Initiative Croissance Bleue de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) soutient les pays dans la mise en œuvre de programmes d'économie et de croissance bleues visant notamment à :

- éliminer la surpêche et autres pratiques de pêche préjudiciables, opter pour des approches qui favorisent la croissance, la conservation et la pêche durable et mettent fin à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN);

- favoriser des mesures adaptées qui encouragent la coopération entre les pays;
- faciliter l'élaboration de politiques, l'investissement et l'innovation en faveur de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté et de la gestion durable des ressources aquatiques (FAO 2017).

11. Les travaux de la FAO sont basés sur les principes de son Code de Conduite pour une Pêche Responsable, lui-même basé sur la CNUDM et ses dispositions d'application. Conformément aux autres ODD, seules les pêcheries bien gérées peuvent contribuer à long terme à l'économie bleue.

12. Au-delà des industries existantes comme la pêche, qui ouvre la voie de la transition vers l'économie bleue, le défi est de créer une vision intégrée de tous les secteurs économiques. Comme mentionné par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CENUA, 2014), le développement d'activités économiques en lien avec la mer peut avoir des impacts négatifs inattendus si elles ne sont pas convenablement gérées. Par exemple.

- Le développement d'infrastructures peut avoir des impacts environnementaux tels que la pollution de l'air et de l'eau, la perte d'habitats, l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes, des restrictions d'accès du public aux ressources côtières et des conflits d'usage de l'espace. Ceci peut impacter la biodiversité et au-delà les secteurs de la pêche et du tourisme.
- Le développement du tourisme conduit à un accroissement de la demande en énergie, laquelle consomme déjà une part considérable des revenus en devises des PMA côtiers et des PEID. Le développement du tourisme devrait donc se faire parallèlement à celui des énergies renouvelables.
- L'aquaculture peut engendrer des conflits d'utilisation des sols en zone côtière. Dans la plupart des pays, la pression est déjà très forte sur le littoral, aussi, les projets d'aquaculture à l'intérieur des terres devraient être privilégiés lorsque c'est possible.
- Le forage pour l'extraction de pétrole peut avoir des conséquences environnementales étendues et des impacts potentiels sur les pêcheries. L'exploration et l'exploitation du gaz et du pétrole devraient sérieusement considérer les aspects environnementaux.
- La production d'énergie de marée a de nombreux impacts sur l'environnement, dont les conséquences sur la biodiversité marine ne sont pas encore connues. En l'absence d'éléments scientifiques, il convient d'opter pour le développement d'autres énergies renouvelables.
- L'aquaculture a des impacts importants sur les mangroves, et des effets négatifs en cascade sur les nourriceries de poissons et la séquestration du carbone.

13. Selon le rapport du Service des renseignements économiques (EIU, 2015), la transition d'une économie "non-bleue" vers une économie bleue est un engagement complexe et de long terme impliquant toutes les parties prenantes :

- Une économie de la mer durable revient à considérer que le développement économique et la conservation des océans ne sont pas des options incompatibles. Il ne serait pas nécessaire de choisir entre croissance et durabilité. Convenablement planifiés et gérés, les espaces marins devraient attirer les secteurs publics et privés et générer des revenus en maintenant les services environnementaux. Les avantages d'une telle approche résident dans la diversité des activités pouvant coexister de façon coordonnée, des secteurs traditionnels aux nouvelles entreprises, dans un cadre global de gestion écosystémique.
- Pour accompagner l'accélération du développement économique, il est nécessaire de réformer les institutions gouvernant l'économie de la mer. Historiquement, l'activité économique dans les ZEE a été gérée sur une base sectorielle, avec une très faible coordination entre les ministères, les institutions de régulation et le secteur privé. La gouvernance d'une économie de la mer durable est de loin une tâche plus complexe. La gestion basée sur les écosystèmes et la Planification de l'Espace Maritime (PEM, voir ci-après) requièrent une gouvernance intégrée et des conditions favorables, notamment : des lois et règlements alignés sur les conventions internationales (notamment la CNUDM et ses dispositions d'application), des institutions et une coopération interministérielle fortes, un très haut niveau de coopération internationale, des processus de prise de décisions inclusifs et transparents impliquant tous les acteurs publics et privés, des données fiables et des mécanismes d'arbitrage crédibles. Tout ceci constitue un défi considérable pour les pays développés comme pour les pays en développement.
- De meilleures données scientifiques et économiques sont nécessaires. Les approches actuelles d'estimation de la valeur de l'économie de la mer ne tiennent pratiquement pas compte de la valeur des biens et services non marchands, comme par exemple la protection des littoraux ou la séquestration du carbone par les récifs coralliens. Malgré des améliorations dans les méthodes de comptabilisation et les techniques d'évaluation de la valeur du capital naturel, l'information et les données existantes sont très loin de permettre la valorisation précise des services écosystémiques, et a fortiori d'orienter les politiques et les choix d'investissement. Lorsque des informations pertinentes existent, elles ne sont pas prises en compte dans les politiques des Etats.
- Des financements innovants seront nécessaires pour orienter les investissements dans les activités économiques qui pourront renforcer la bonne santé des océans. La plupart des activités publique et privées qui pourraient servir à restaurer la qualité des écosystèmes auront des coûts élevés et des retours sur investissement tardifs. Il convient donc de créer des mécanismes innovants, de mobiliser plus de capitaux et d'accroître le niveau de collaboration entre les secteurs public et privé. Il existe un potentiel important pour stimuler le développement des industries nouvelles et émergentes capables de restaurer la santé des écosystèmes marins.

La Planification de l'Espace Maritime: un instrument clé pour aller plus loin

14. La Planification de l'Espace Maritime (PEM) est un processus qui rassemble les différents usagers de la mer – énergie, industrie, gouvernement, conservation et loisirs – afin de prendre des décisions réfléchies et coordonnées sur la façon d'utiliser durablement les ressources marines. La PEM utilise fréquemment des cartes pour créer une image exhaustive d'un espace maritime, permettant de montrer où et quand une zone est utilisée, quelles ressources et quels habitats y sont présents, etc. C'est donc une approche semblable à l'aménagement du territoire, mais appliquée aux espaces marins.

15. La PEM n'est pas une fin en soi mais un moyen pratique de concevoir un usage rationnel de l'espace maritime et des interactions entre les différents usages, de trouver un équilibre entre les demandes de développement et la nécessité de protéger l'environnement, et d'obtenir des résultats socioéconomiques selon une approche ouverte et planifiée.
16. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)³, trois propriétés essentielles caractérisent la Planification de l'Espace Maritime qui doit être :
- Multi-objectifs. La PEM doit concilier les objectifs écologiques, sociaux, économiques et de gouvernance, mais l'objectif primordial est d'accroître la durabilité.
 - Centrée sur l'espace. La zone maritime à gérer doit être clairement définie, idéalement au niveau de l'écosystème – et en tous cas assez vaste pour couvrir des processus écosystémiques pertinents.
 - Intégrée. Le processus de planification doit traiter les interrelations et les interdépendances de chaque composante avec la zone de gestion définie, y compris les processus naturels, les activités et les autorités.
17. Selon l'UNESCO⁴, certains Etats ACP des trois régions ont déjà utilisé la PEM pour améliorer la compatibilité des usages, réduire les conflits, et équilibrer les utilisations des ressources et la conservation marine dans des zones distinctes (exemple de la Mauritanie) ou à l'échelle de la ZEE (exemple des Seychelles).

Quelques expériences d'Economie Bleue dans les pays ACP

18. Le concept d'Economie Bleue est un paradigme nouveau. Pourtant, quelques pays ACP ont déjà commencé à intégrer ce concept dans leurs politiques et leurs programmes. Plusieurs exemples notables sont décrits ci-après.
- L'Economie Océanique à Maurice (2015)⁵ : promotion du développement intégré des activités économiques maritimes incluant les ports et la navigation, la pêche, les produits de la mer, l'aquaculture marine intelligente, le tourisme marin et côtier, les énergies marines renouvelables, les industries extractives du fond marin. La planification spatiale est une composante importante de la feuille de route pour garantir que le très important secteur touristique ne sera pas affecté par le développement des industries maritimes et que le développement économique n'augmentera pas la pression sur le littoral qui a déjà perdu 11% de sa longueur depuis les années 1960 à cause de l'érosion. Les éléments propices comprennent un climat des affaires amélioré et le dialogue avec les investisseurs étrangers à travers une plateforme dédiée (*Mauritius Board of Investment*).
 - Feuille de route de l'Economie Bleue aux Seychelles (2016) : développement des secteurs existants et augmentation de la part des secteurs maritimes dans le PIB,

³ <http://msp.ioc-unesco.org/> (consulté le 4 juillet 2017)

⁴ Voir carte sur le site web ci-dessus mentionné

⁵ <http://www.investmauritius.com/investment-opportunities/ocean-economy.aspx> (consulté le 22 juin 2017)

création d'emplois à haute valeur ajoutée, sécurité alimentaire garantie à travers l'utilisation durable des ressources halieutiques, gestion et protection de l'environnement marin. Le Gouvernement utilise une approche de financement innovante et a signé un accord historique avec les bailleurs du Club de Paris qui se traduit par un échange de dette pour adaptation d'un montant de 20 millions d'Euros. Cet accord a permis au Gouvernement d'affecter une partie de sa dette à la création d'un fonds consacré à des solutions naturelles d'adaptation au changement climatique.

- Le Cabo Verde (2015) est devenu un pays pilote de l'initiative de Croissance Bleue de la FAO. Le gouvernement a adopté une Charte de Croissance Bleue soutenue par une Unité de Renseignement sur la Croissance Bleue qui définit le cadre de toute politique liée au développement de l'économie maritime durable, vérifie la pertinence des politiques en place, encourage les institutions compétentes par le développement des capacités, des incitations financières et des innovations technologiques.
- Le Kenya (2015) met en œuvre deux projets côtiers en collaboration avec la FAO. Les objectifs de ces projets sont i) l'accroissement des connaissances sur l'écosystème de récif corallien et les services produits en termes de sécurité alimentaire et de moyens d'existence ; (ii) l'identification des facteurs de dégradation de ces services et des options de gestion pour les restaurer et (iii) l'encouragement des investissements dans la mariculture durable et la promotion de l'approche écosystémique de l'aquaculture (AEA) en intégrant les autres usages de la zone côtière dont le tourisme, la pêche et l'agriculture
- La Grenade (2015) a lancé un Plan Directeur pour la croissance bleue qui identifie les opportunités de développement durables telles que la pêche et l'aquaculture, la biotechnologie bleue, les énergies renouvelables, la recherche et l'innovation. Il faut souligner qu'un élément clé de cette stratégie est la création d'un "Institut de l'innovation Bleue" qui vise à être un centre d'excellence et un *think tank* sur l'économie bleue, visant à développer des instruments financiers 'bleus' innovants comme l'échange de dette pour la nature, des obligations, des assurances et des fonds de placement 'bleus'.
- Des projets d'économie bleue peuvent aussi être mis en œuvre au niveau local par des communautés côtières. La FAO (2017) cite en exemple les communautés de pêcheurs en Côte d'Ivoire dont les femmes transformatrices passent des fumoirs classiques à haute consommation de bois de mangrove, à des fours fermés nettement plus efficaces et utilisant différentes sources d'énergies. Au Sénégal, la responsabilisation des communautés dans la cogestion des pêcheries côtières a favorisé l'adoption de mesures de conservation des juvéniles de poissons et de mollusques, ou l'interdiction de certaines pratiques destructives. D'autres exemples concernent le développement de l'aquaponie⁶ à la Barbade.

⁶ L'aquaponie est une combinaison de l'aquaculture et de l'hydroponie (culture sans sol), où les déchets riches en nutriments produits par les poissons sont utilisés pour fertiliser des cultures en hydroponie avec recyclage de l'eau circuit fermé.

19. Principales conclusions à considérer par les Ministres des Pêches ACP

- Les Etats ACP concernés devraient évaluer l'intérêt de s'orienter vers l'économie bleue pour relever leurs défis spécifiques d'une manière durable, en particulier les PEID qui n'ont pas ou peu d'alternatives.
- Les Etats ACP concernés devraient évaluer l'intégration de l'économie bleue dans leurs projections de développement en considérant les besoins en termes d'information et de renforcement de capacité. Toutefois, l'économie bleue est un nouveau paradigme qui commence tout juste à être envisagé dans les politiques de développement des pays ACP. A ce titre, le Secrétariat ACP pourrait soutenir ses Etats membres en préparant un Plan d'Action Stratégique de l'Economie Bleue en complément du Plan d'Action Stratégique des pêches et de l'aquaculture.
- En fonction du contexte, l'économie bleue peut concerner différentes autorités au sein d'un Etat. Les Etats ACP concernés devraient assurer la coordination des efforts à travers la mise en place de plateformes intersectorielles facilitant le dialogue entre ces différentes autorités et les autres acteurs.
- La première étape est d'évaluer comment les activités économiques existantes (pêche, aquaculture, tourisme) pourraient être rendues plus "bleues". En ce qui concerne les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, l'Initiative pour la Croissance Bleue de la FAO fournit des orientations et une assistance dont les pays ACP pourraient s'inspirer.
- Les Etats ACP qui envisagent de développer d'autres secteurs de l'économie bleue devraient réaliser des analyses coût-bénéfice détaillées et basées sur des données scientifiques en appui à la prise de décision, en prenant totalement en compte les coûts non financiers. Les Etats ACP concernés devraient aussi mettre en œuvre une Planification de l'Espace Maritime en accord avec les directives élaborées par la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO.
- Les initiatives en vue de développer l'économie bleue doivent prendre en considération la résilience aux changements climatiques, notamment à l'érosion côtière.
- Comme plusieurs pays l'ont déjà expérimenté, des mécanismes de financement innovants peuvent être mobilisés pour soutenir le développement de l'économie bleue, incluant des échanges de dette ou des obligations 'bleues'.

Références citées

Economist Intelligence Unit; 2015. Investing in the Blue Economy—Growth and Opportunity in a Sustainable Ocean Economy. Briefing Paper.

FAO, 2017. Blue Growth Initiative. Rome.

UNDESA (United Nations Department of Economic and Social Affairs). 2008. Achieving Sustainable Development and Promoting Development Cooperation. Dialogues at the Economic and Social Council. United Nations, New York.

UN ECA (2014) Unlocking the full potential of the blue economy: Are African Small Island Developing States ready to embrace the opportunities?

World Bank and United Nations Department of Economic and Social Affairs (UN DESA), 2017. The Potential of the Blue Economy: Increasing Long-term Benefits of the Sustainable Use of Marine Resources for Small Island Developing States and Coastal Least Developed Countries. World Bank, Washington DC.
